



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2026

Date de convocation : 17 février 2026
Date d'affichage : 17 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Vincent PINEAU, M. Tony MENAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Léonie DULUARD, M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN, M. David SOUCHU conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Karine MARQUES DA SILVA

Ordre du jour

- ✓ Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026
- ✓ Vote des subventions 2026
- ✓ Approbation du Compte Financier Unique 2025
- ✓ Commerce local : choix du locataire-gérant et autorisation de signer le bail
- ✓ Questions diverses - Agenda.
- ✓ Droit de préemption urbain

Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

Vote des subventions communales pour l'année 2026

La « Commission scolaire, périscolaire, culture et sports » s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions annuelles des associations. Elle soumet ses propositions aux membres du conseil municipal :

Associations ayant le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
UNC / AFN	150	150	150

M. Pourceau, membre de l'association UNC / AFN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :



ADOPTE à 10 voix pour.
AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes y afférents

Vote des subventions communales pour l'année 2026

La « Commission scolaire, périscolaire, culture et sports » s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions annuelles des associations. Elle soumet ses propositions aux membres du conseil municipal :

Associations ayant le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
Les Bébés Joyeux	120	120	120

Mme Marques Da Silva, membre de l'association Les bébés Joyeux ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :
ADOPTE à 10 voix pour.
AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes y afférents

Vote des subventions aux associations 2026

La « Commission scolaire, périscolaire, culture et sports » s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions annuelles des associations. Elle soumet ses propositions aux membres du conseil municipal :

Associations ayant le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
Génération Mouvement	200	Pas de montant	200
Coopérative scolaire	600	Pas de montant	600
FCJAG	1000	1000	1000
MJC	1800	1800	1800
Joué en fête	500	600	500
Faso Deme	500	600	500
JAM Basket	2000	2000	2000
Association parents d'élèves	500	500	500
Association parents d'élèves		10€ par enfant en CP au 1 ^{er} juin 2026	10€ par enfant en CP au 1 ^{er} juin 2026
A vous de Joué	0	400 + 500	400 création + 500 annuel
Associations n'ayant pas le siège à Joué L'abbé	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
Roller Skating Maine cœur de Sarthe	500	500	500
Autres Associations	Votées 2025	Demandées 2026	Proposées 2026
AFM / Téléthon	50	Pas de demande	50



Aide sociale à domicile en milieu rural de la Bazoge (ADMR)	50	Pas de demande	50
Amicale des Sapeurs de Souigné sous Ballon	50	Pas de demande	50
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ste Jamme / Sarthe	50	Pas de demande	50
SPA Yvré-l'Evêque	80	Pas de demande	80
LDA Neuville	80	Pas de demande	80
Ligue cancer	80	Pas de demande	80
Epicerie solidaire	130	Pas de demande	230
Tennis de table Maine cœur de Sarthe	50 si animation	Demande sans montant	50 si animation
Sécurité routière	50 si animation	Pas de demande	50 si animation
Restos du cœur	80	Demande sans montant	0
Les Rois de la Pente	Pas de demande	Demande sans montant	150
Spectacle de Noël	1200	Pas de demande	1200
Total des subventions 2025 distribuées : 9 720 €			

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

ADOpte à 11 voix pour la présente délibération, à l'exception de la subvention pour l'association « à vous de joué », adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les actes y afférents.

Les demandes d'augmentation de subvention ont été examinées mais n'ont pas été retenues, compte tenu des revalorisations déjà accordées au cours du mandat ainsi que de l'augmentation des charges liées aux bâtiments communaux.

Mme Lainé précise également que l'association ASPJA a été dissoute et qu'un montant de 150 € a été redistribué à chacune des associations communales.

Mme Lebreton regrette que la commune n'ait pas été mentionnée lors du spectacle de Noël, soulignant que les parents n'ont pas conscience que celui-ci a été financé par la municipalité.

Concernant l'association « À vous de joué », il est rappelé qu'en 2019, lors de la création d'une association de danse, une subvention de 300 € avait été accordée sur deux ans afin de soutenir son lancement.

La commission propose de transférer la subvention attribuée aux Restos du Cœur au profit de l'épicerie solidaire, association locale œuvrant en faveur de la population du territoire.

Mme Marques Da Silva s'interroge sur la légitimité du montant de la subvention accordée à l'association « À vous de joué ». Elle souligne que cette association n'organise qu'une seule manifestation annuelle tout en percevant une subvention équivalente à celle de « Joué en Fête », qui organise trois manifestations par an. Mme Lainé rappelle que les bâtiments communaux sont mis gratuitement à disposition des associations pour leurs manifestations et que l'association « À vous de joué » assume des coûts liés à l'organisation de concerts gratuits pour les habitants. Les frais de fonctionnement variant d'une association à l'autre, le montant des subventions est adapté en fonction des besoins spécifiques de chacune.

Il est demandé qu'un courrier soit adressé aux associations concernant l'attribution de ces subventions annuelles. Il leur sera suggéré de renforcer leur implication dans la vie communale, notamment en participant

davantage aux activités municipales. Le commerce local ouvrant le 3 mars 2026, il leur sera également demandé de le solliciter dans le cadre de l'organisation de leurs événements. Enfin, il sera rappelé le manque d'implication constaté de certaines associations dans l'entretien des locaux et des infrastructures communales qu'elles utilisent, ainsi que leur faible participation aux réunions les concernant.

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Madame LAINÉ Magali, Maire fait lecture du Compte Financier Unique 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	588 038,17	985 673,89	1 573 712,06
	Recettes réalisées (1)	B	280 880,57	1 135 377,65	1 416 258,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	624 326,93	1 228 266,39	1 852 593,32
	Dépenses réalisées (1)	E	315 890,76	1 044 709,71	1 360 600,47
	Restes à réaliser	F	144 029,35	0,00	144 029,35
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 010,19	90 667,94	55 657,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	36 288,76	242 592,50	278 881,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 278,57	333 260,44	334 539,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-144 029,35	0,00	-144 029,35
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-142 750,78	333 260,44	190 509,66

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 09-2021 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Joué l'Abbé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Magali Lainé, Maire, quitte la salle. M. Jean-Marie Pourceau, doyen, est nommé Président de séance et propose au Conseil Municipal, après examen d'approuver le CFU 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Joué l'Abbé
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Triger souhaite que les ratios de dépenses de la commune puissent être comparés à ceux des communes voisines présentant une population et un niveau de services similaires aux nôtres.

Mme Lebreton demande s'il serait possible, lors des prochaines présentations, de disposer d'un comparatif sur deux ou trois années afin de mieux visualiser l'évolution des dépenses budgétaires.

Commerce local : choix du locataire-gérant et autorisation de signer le bail

Madame la Maire rappelle que M. Galbrun et Mme Reuzé ont cessé la location-gérance du commerce local depuis le 31 août 2025.

Depuis lors, des annonces ont été diffusées, d'éventuels repreneurs ont été auditionnés après la réception de plusieurs candidatures.

Madame la Maire sollicite l'autorisation de signer un bail de 3 ans, dans les mêmes conditions que leurs prédécesseurs, avec M. Sainsard pour un montant de 536 € par mois (218 € pour la partie privative – 318 €

pour la partie professionnelle). Ce loyer sera révisable annuellement. Un état des lieux d'entrée a été réalisé et l'acte sera rédigé par Notaire.

L'objectif est de réouvrir le commerce pour le 3 mars 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Maire à signer le bail de location gérance avec option d'achat.

Demandes de subventions Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026, le projet d'aménagement de la rue des Chapuisières, rue Principale et de route de la Guierche peut faire l'objet d'une subvention.

Madame le Maire présente le plan de financement suivant les devis effectués par l'entreprise BAIE 61 :

ORIGINE DES DEPENSES	MONTANT HT DES DEPENSES ESTIMEES	ORIGINE DES FINANCEMENTS	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE
Aménagement de sécurité rue des Chapuisières, rue Principale et de route de la Guierche	204 655€ HT	Financement de l'Etat (DETR et/ou DSIL)	163 724.00 €
		Part restant à charge du maître d'ouvrage	40 931 €
Montant total HT prévisionnel de l'opération	204 655€ HT	Montant total HT prévisionnel de l'opération	204 655€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal valide le projet précité et sollicite le concours de l'Etat, il arrête les modalités de financement prévisionnelles présentées.

Le conseil municipal de Joué l'Abbé à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2026,
- Atteste de l'inscription du projet au budget 2026,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Droit de Prémption Urbain : 14 allée de haut éclair

Madame la Maire rappelle qu'elle bénéficie de la délégation de Droit de Prémption Urbain pour des biens évalués jusqu'à 250 000 € et que le conseil municipal est compétent pour les sommes au-delà.

Elle informe que la propriété sise 14 Allée de Haut - Eclair (Maison individuelle) cadastrée ZC 122 d'une surface de 810 m² est à vendre pour un montant de 314 500 € (TVA sur marge comprise).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à l'unanimité à l'exercice du droit de prémption de ladite parcelle.

Devis – contrats

Réalisé

LEVEILLEAU (Stock atelier)	21.24€ TTC
LEVEILLEAU (Jeux mairie)	18.90€ TTC
LEVEILLEAU (Stock atelier/cantine)	41.11€ TTC
LEVEILLEAU (Fourniture radar pédagogique)	17.40€ TTC
LEVEILLEAU (Jeux mairie)	30.25€ TTC
LOXAM (location broyeur)	324.66€ TTC
DIX DOIGT (fourniture périscolaire)	162.11€ TTC
SETIN (Achat pour l'atelier)	101.22€ TTC
CASTORAMA (lame parquet commerce)	52.60€ TTC



10DOIGTS (matériel périscolaire)	283.05€ TTC
LEVEILLEAU (Matériel commerce)	44.95€ TTC
LEVEILLEAU (Matériel commerce)	18.45€ TTC
SUPER U (gazole)	112.89€ TTC

Reste à Réaliser

NUMERIZE (numérisation des actes)	2502.00€ TTC
BERGER LEVRAULT (intégration des actes)	480.00€ TTC
POSSON NETTOYAGE (nettoyage des vitres)	848.88€ TTC
DESMAREZ SAS (Achat carte sim)	118.80€ TTC
MAVASA (Plot bloc)	162.00€ TTC
BAIE61 (Audit des installations éclairage public)	3252.00€ TTC

Comptes - rendus des Commissions.

Commissions Voiries

Des travaux ont récemment été réalisés :

- La création d'un bateau route de Montreuil ;
- La réparation de la route des Chapuisières ;
- Des interventions sur la route de Trugalle.

Par ailleurs, plusieurs signalements ont été effectués :

- Mme Bouvet signale un trou route des Souligne ;
- Mme Marques Da Silva indique la formation d'un trou route de Savigné ;
- Mme Lainé fait état d'un affaissement route de Montreuil.

Commission Bâtiments

Lors de la commission du 24 janvier, une réflexion a été menée sur les plans de la chaufferie.

Une recherche de fuite a été effectuée et la fuite a été localisée au niveau d'un ballon d'eau chaude. Un devis a été établi, incluant une remise commerciale, le cout s'élève à 22 080 € TTC.

Une analyse de l'eau a révélé un taux de dureté de 38°, alors que Véolia doit fournir une eau à 35°. Il est par ailleurs précisé qu'aucun adoucisseur n'est installé dans les bâtiments publics à l'arrivée d'eau.

Les travaux de l'église sont programmés pour le 23 mars.

Commission Communication

Le devis de Compo 72 pour le magazine communal s'élevait à 835 € HT. Le magazine a toutefois présenté plusieurs erreurs d'impression (caractères manquants, lignes absentes). Une réduction de 20 % a été accordé par l'entreprise et appliquée sur la facture.

Les recettes issues des encarts publicitaires s'élèvent à 560 €.

Un relevé annuel des radars pédagogiques a été présenté, permettant d'observer l'évolution sur la durée du mandat. Une baisse des vitesses est constatée sur les secteurs ayant fait l'objet de travaux de voirie.

Un nouveau radar est actuellement en cours de test sur son emplacement route de la Guierche.

Mme Marques Da Silva signale que celui-ci enregistre la vitesse des véhicules à une distance relativement importante. Il conviendra peut-être d'envisager de le repositionner afin de permettre une analyse plus précise de la circulation à cet endroit.

M. Triger Philippe indique que l'aménagement n'est pas terminé sur la partie haute jusqu'au rondpoint, l'emplacement est en cours de test et pourra être modifié.



Radar Tertre Route des 4 routes

Véhicules entrants

	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbres de véhicules	%
<=50km/h	101 748	84%	115 494	86%	111 412	85%	109 065	85%	113 025	85%
51-60km/h	16 039	13%	16 027	12%	17 392	13%	16 323	13%	17 449	13%
61-70km/h	2 966	2%	2 590	2%	2 599	2%	2 411	2%	2 549	2%
71-80km/h	517	0%	365	0%	296	0%	298	0%	337	0%
81-90km/h	87	0%	61	0%	47	0%	85	0%	72	0%
>=91km/h	14	0%	20	0%	15	0%	47	0%	26	0%
total véhicules	121 371	100%	134 557	100%	131 761	100%	128 229	100%	133 458	100%

Véhicules sortants

	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbres de véhicules	%
<=50km/h	66 336	48%	97 567	57%	74 676	51%	76 322	53%	75 983	51%
51-60km/h	49 667	36%	52 234	31%	52 525	36%	49 869	34%	52 680	36%
61-70km/h	18 345	13%	17 392	10%	17 807	12%	16 166	11%	16 987	11%
71-80km/h	2 554	2%	2 390	1%	2 281	2%	1 880	1%	2 232	2%
81-90km/h	295	0%	270	0%	237	0%	275	0%	250	0%
>=91km/h	55	0%	56	0%	50	0%	75	0%	69	0%
total véhicules	137 252	100%	169 909	100%	147 576	100%	144 587	100%	148 201	100%

Radar école route de la Trugalle

Véhicules entrants

	limitation de vitesse à 50 km/h				limitation de vitesse à 30 km/h					
	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%
< =30km/h	17 537	12%	12 185	12%	43 566	32%	45 546	33%	38 000	33%
31-40km/h	49 986	35%	36 720	37%	51 810	38%	52 695	38%	44 176	38%
41-50km/h	55 184	39%	38 676	39%	32 704	24%	32 361	23%	27 026	23%
<=50km/h	122 707	env 76 %	87 581	env 89%	128 080	env 94%	130 602	env 94%	109 202	env 94%
51-60km/h	15 339	11%	10 445	10%	7 080	5%	7 157	5%	5 774	5%
61-70km/h	2 508	2%	1 586	2%	898	1%	931	1%	597	1%
71-80km/h	280	0%	190	0%	64	0%	75	0%	37	0%
81-90km/h	26	0%	27	0%	6	0%	5	0%	4	0%
91-100km/h	1	0%	6	0%	2	0%	2	0%	1	0%
total véh	140 861	100,00%	99 835	100,00%	136 130	100%	138 772	100%	115 615	100%

Véhicules sortants

	limitation de vitesse à 50 km/h				limitation de vitesse à 30 km/h					
	Année 2021		Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%
< =30km/h	23 379	18%	16 463	19%	33 177	27%	34 740	27%	26 894	27%
31-40km/h	39 808	30%	26 997	31%	51 325	42%	53 892	42%	43 070	43%
41-50km/h	47 224	36%	31 532	36%	30 908	25%	31 437	25%	25 115	25%
<=50km/h	110 411	env 84 %	74 992	env 86%	115 410	env 94 %	120 069	env 94%	95 079	env 95%
51-60km/h	16 523	13%	10 393	12%	6 066	5%	5 706	4%	4 401	4%
61-70km/h	3 285	3%	1 992	2%	698	1%	855	1%	727	1%
71-80km/h	461	0%	271	0%	131	0%	119	0%	173	0%
81-90km/h	103	0%	71	0%	25	0%	38	0%	49	0%
91-100km/h	21	0%	16	0%	-	0%	22	0%	8	0%
total véh	130 804	100,00%	87 735	100,00%	122 330	100%	126 809	100%	100437	100%



Radar Montreuil

Véhicules entrants

	Année 2021		2022 sauf du 20/06 au 09/10		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%
<=50km/h	70 034	82%	55 308	83%	70 066	85%	66 067	81%	79 538	88%
51-60km/h	13 075	15%	9 868	15%	25	0%	13 132	16%	9 516	11%
61-70km/h	1 733	2%	1 224	2%	1 627	2%	1 868	2%	1 104	1%
71-80km/h	176	0%	94	0%	194	0%	210	0%	167	0%
81-90km/h	25	0%	10	0%	22	0%	42	0%	33	0%
>=91km/h	5	0%	3	0%	11	0%	9	0%	2	0%
total véhicules	85 048	100%	66 507	100%	71 945	88%	81 328	100%	90 360	100%

limitation de vitesse à 50 km/h

Véhicules sortants

	Année 2021		2022 sauf du 20/06 au 09/10		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%	Nbre de véhicules	%
<=50km/h	64 493	81%	51 366	81%	67 036	83%	64 085	83%	72 153	89%
51-60km/h	12 312	15%	9 823	16%	11 529	14%	10 323	13%	7 798	10%
61-70km/h	2 469	3%	1 539	2%	2 092	3%	1 879	2%	1 242	2%
71-80km/h	402	1%	307	0%	436	1%	446	1%	242	0%
81-90km/h	75	0%	84	0%	76	0%	57	0%	33	0%
>=91km/h	29	0%	24	0%	27	0%	37	0%	10	0%
total véhicules	79 780	100%	63 143	100%	81 196	100%	76 827	100%	81 478	100%

limitation de vitesse à 50 km/h

Questions diverses

Dégradation de la berne du pansais – Route de Montreuil

Suite à l'effondrement de sa clôture dans le long du Pansais, un habitant de la route de Montreuil a saisi la commune. Il estime que l'effondrement serait lié au nettoyage du Pansais, évoqué dans la presse, et notamment au dépôt de branches qui a été retiré. Un arbre, qui selon nous contribuait au maintien de la berne, a été abattu. Il est précisé qu'aucune évacuation des eaux de pluie ne se fait dans son allée. Par ailleurs, une partie communale de la voirie a été bitumée sans autorisation par l'ancien propriétaire devant ses deux entrées de garage, ce qui pourrait aggraver la situation.

La commune n'envisage pas de prise en charge des travaux. Une aide pourra toutefois être apportée pour la constitution et le suivi des démarches administratives.

Déviation Transport scolaire – Travaux rue principale, route des Chapuisières.

Les travaux de mise en séparatif, prévus de juillet à octobre 2026 sur la rue principale, la route des Chapuisières et la route de la Guierche, entraîneront la fermeture de ces voies à la circulation. Afin d'organiser une déviation adaptée pour les transports scolaires, un essai a été réalisé le 24 février 2026 au matin, en présence des sociétés de transport concernées.

- **Trajet route de Montreuil vers la route de La Guierche par le hameau de la Ferrerie :** le parcours jugé très compliqué et la circulation est difficile.
- **Retour par la Vigne :** le passage est possible dans les deux sens, sous réserve de déplacer les pots de fleurs aux entrées et sorties de la rue et de revoir les modalités de stationnement des véhicules. Les bornes situées route de Montreuil devront, pour certaines, être modifiées temporairement le temps des travaux.
- **Trajet de la route de La Guierche vers la route de Montreuil par le hameau de la Ferrerie :** passage possible sous réserve de déplacer certaines pierres et de renforcer le sol au niveau des ronds-points du hameau de la Ferrerie.

Distribution conteneur

La dernière distribution des conteneurs aura lieu ce vendredi 27 février de 15h à 18h. Mme Bouvet, Mme Marques Da Silva, M. Pourceau, un agent de la communauté de commune et un habitant se charge de la distribution.

Permanence électorale du 15 mars 2026

Tableau des permanences

8h00 à 10h30	M. TRIGER	Mme MARQUES DA SILVA	M. MENAGE
10h30 à 13h00	M. TRIGER	M. POURCEAU	Mme BOUVET
13h00 à 15h30	Mme LAINÉ	Mme LEBRETON	M. PINEAU
15h30 à 18h00	Mme LAINÉ	Mme MARQUES DA SILVA	M. MASSON

- ✓ Prochain conseil municipal : Installation du nouveau conseil municipal.
- ✓ **Fin de la séance à : 22 heures 10**

La Maire
Magali LAINE



La secrétaire de séance
Karine MARQUES DA SILVA

